

Procédures relatives aux missions de service (et responsables de chaque étape)

PROCÉDURE D'APPEL

- 1** **Recommandation en ligne**
Évêque, président de pieu, missionnaire
L'évêque et le président de pieu dirigent la procédure de recommandation en ligne et déterminent la disposition du candidat à servir dans n'importe quelle affectation. S'il existe des limitations importantes, ils étudient la possibilité de recommander le candidat pour une mission des services de l'Église.
- 2** **Évaluation**
Membre du Collège des Douze
L'évêque et le président de pieu évaluent le désir de servir du candidat et sa dignité. Un membre du Collège des Douze décide de l'affectation.
- 3** **Appel et acceptation**
Missionnaire
Le président de pieu fait preuve de jugement pour décider s'il doit informer la famille d'un appel à venir à une mission des services de l'Église. La lettre d'appel arrive, signée par le président de l'Église. Le candidat accepte l'appel en ligne.

- 4** **Personnalisation de la mission**
Dirigeant de mission des services de l'Église
Le président de pieu supervise grâce aux clés de la prêtrise. Le dirigeant de mission des services de l'Église personnalise le plan de mission avec le candidat, ses parents ou tuteurs, son évêque et le responsable des opérations.
- 5** **Affectation en mission**
Président de pieu
Le bureau de la mission des services de l'Église envoie une lettre de bienvenue, un manuel d'instructions et un badge au président de pieu.

Procédures relatives aux missions de service (et responsables de chaque étape)

PROCÉDURE DE RÉAFFECTATION

- 1 Conseil de santé de mission**
Il y a un conseil de santé dans le champ de la mission. Il est composé du président de mission et de professionnels de santé locaux. Ils se concertent pour identifier les missionnaires « à risque ».
- 2 Évaluation**
Le département de l'œuvre missionnaire et le président de mission évaluent s'ils doivent renvoyer le missionnaire chez lui. S'il leur semble probable que le missionnaire voudra continuer sa mission en tant que missionnaire des services de l'Église, celui-ci est mis en congé mais n'est pas relevé.
- 3 Confirmation du désir de servir**
Président de pieu
Le président de pieu s'entretient avec le missionnaire au sujet de son désir de servir et de la suite à donner (relève honorable ou réaffectation à une mission de service).
- 4 Personnalisation de la mission**
Dirigeant de mission des services de l'Église
Le président de pieu supervise grâce aux clés de la prêtrise. Le dirigeant de mission des services de l'Église personnalise le plan de mission avec le candidat, ses parents ou tuteurs et le responsable des opérations.
- 5 Affectation en mission**
Membre du collège des Douze, président de pieu
Un membre du Collège des douze apôtres effectue une réaffectation officielle d'une mission de prosélytisme à une mission des services de l'Église. Le bureau de la mission des services de l'Église envoie une lettre de bienvenue, un manuel d'instructions et un badge au président de pieu.